



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026

N°**38**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 46
Représentés : 7
Absents : 0

Ayant voté pour : 53
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : CONVENTION ENEDIS/MAIRIE DE
COLOMBES RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE OPÉRATION D'AUTOCONSOMMATION
COLLECTIVE À PARTIR DES PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES EXISTANTS DE L'ÉCOLE
SIMONE VEIL

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie, et notamment son article L. 315-2 définissant l'autoconsommation collective,

Vu la délibération n° 58 du Conseil municipal du 19 décembre 2024 autorisant le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de la centrale Simone Veil en autoconsommation,

Vu la convention mentionnée *supra*, signée en date du 12 février 2026,

Considérant l'intérêt financier de mobiliser cette centrale photovoltaïque en autoconsommation,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la convention Enedis/Mairie de Colombes relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective à partir des panneaux photovoltaïques existants de l'école Simone Veil, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention mentionnée à l'article 1^{er} de la présente délibération, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération d'autoconsommation collective.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 22 juin 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260618-23038-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.